



# ÉLECTIONS SÉNATORIALES L'ANIE ENTRE EN SCÈNE

Page 4

## EDUCATION NATIONALE

**LANCEMENT DES  
INSCRIPTIONS POUR  
LE BEM ET LE BAC**

Page 4

ISSN : 1112-7449

# MIDI



*L'info, rien que l'info*

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 5152 | Mercredi 27 novembre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

**34 MORTS ET 1384  
BLESSÉS EN UNE  
SEMAINE**

Page 16

# TEBBOUNE CÉLÈBRE LE 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'UNPA UNE NOUVELLE VISION POUR L'AGRICULTURE ET L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Page 3



## RÉFORMES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

**SAIHI VALORISE  
LA NUMÉRISATION ET LA LUTTE  
CONTRE LE CANCER**

Page 4



## LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE

**LE MOULODIA D'ALGER  
DÉCROCHE UN PRÉCIEUX  
MATCH NUL FACE AU  
TP MAZEMBE**

Page 4

MDN :

## Le général de corps d'armée Chengriha poursuit sa visite officielle

La visite officielle du général de corps d'armée Saïd Chengriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, se poursuit, au Koweït, pour son troisième jour.

Dans un communiqué du ministère de la Défense, il est indiqué : « La visite de M. le général de corps d'armée Saïd Chengriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, au Koweït se poursuit aujourd'hui, lors de son troisième jour ».

DÉCÈS DU JOURNALISTE  
MOHAMED BOUZINA:

## Le ministre de la Communication présente ses condoléances

Le ministre de la Communication, Mohamed Meziane a présenté, mardi, ses condoléances suite au décès, lundi, du journaliste de la Radio d'El Tarf, Mohamed Bouzina.

«C'est avec une immense tristesse et une profonde affliction que le ministre de la Communication, Mohamed Meziane a appris la nouvelle de la disparition du journaliste de la Radio d'El Tarf, Mohamed Bouzina, décédé lundi», lit-on dans le message de condoléances.

En cette douloureuse épreuve, «le ministre de la Communication présente ses sincères condoléances ainsi que sa profonde compassion à la famille du défunt et à la corporation médiatique nationale, priant Allah Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa sainte miséricorde et de prêter patience et réconfort aux siens. «A Allah nous appartenons, à Lui nous retournons».

R. N.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

# L'Anie entre en scène

Le décor relatif à l'opération de renouvellement partiel des membres du Conseil de la nation se met peu à peu en place.

PAR KAMAL HAMED

Ainsi, quand bien même la date de cette élection n'est pas encore connue puisque le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, n'a pas encore procédé à la convocation du corps électoral, cela n'a pas empêché l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) de rentrer déjà en scène. En effet, l'institution que président Mohamed Charfi a déjà entamé les préparatifs pour cette joute électorale. Elle a, à cet effet adressé une correspondance sous mention « urgente », dans laquelle l'Anie a invité les coordinateurs des délégations de wilayas, en coordination les walis, a lancé l'opération d'enregistrement de candidature pour le renouvellement de la moitié des membres élus de la chambre haute du Parlement. « Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 223 de l'Ordonnance n° 21-01 du 26 Rajab 1442 correspondant au 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral, je vous demande de charger votre personnel à l'effet d'activer le registre spécial déclaration de candidature pour le renouvellement de la moitié des membres élus du Conseil de la nation, et cela au niveau du siège de l'imprimerie officielle sis à Birkhadem à Alger, à compter du 24 novembre », est-il mentionné dans la correspondance. Cette correspondance indique que la date de cette



élection est peut être assez proche. Pour l'heure le président Tebboune n'a pas encore convoqué le corps électoral et ce, comme le stipule les dispositions juridiques en vigueur. En effet l'article 219 de la loi organique relative au régime électoral dispose que «le collège électoral est convoqué par décret présidentiel 45 jours avant la date du scrutin». C'est dire que cette échéance électorale connaîtra certainement un retard par rapport à ce qui se faisait auparavant. En effet le renouvellement partiel des membres du Conseil de la nation s'effectuait tous les trois ans vers la fin du mois de décembre. Or, pour cette année toit porte à croire que cette opération s'effectuera probablement au mois de janvier de l'année prochaine. Il est à préciser que selon les dispositions de l'article 121 de la constitution les « les membres du Conseil de la Nation sont élus pour les deux tiers (2/3) au suffrage indirect et secret, à raison de deux sièges par wilaya, parmi les membres des Assemblées Populaires

Communes et des membres des Assemblées Populaires de Wilayas ». Une élection qui concernera aussi le poste du président du Conseil de la nation. « Le Président du Conseil de la Nation est élu après chaque renouvellement partiel de la composition du Conseil, il doit remplir les conditions prévues à l'article 87 de la Constitution » stipule l'article 134 de la loi fondamentale. En effet, le mandat de Salah Goudjil arrive à expiration à la fin du mois de décembre et d'aucuns spéculent déjà sur sa reconduction ou non à la tête de la chambre haute lui qui est en poste depuis l'année 2019. Cette échéance, bien que cette élection n'obéit pas au mode du suffrage universel puisque ne sont concernés que les élus des assemblées locales, revêt malgré tout une importance capitale pour les partis politiques ainsi que pour les indépendants. Les partis politiques sont d'ores et déjà sur la brèche pour préparer au mieux cette échéance politique.

K.H.

JUSTICE :

## Atelier de formation au profit des juges et officiers de la Police judiciaire sur la protection des données à caractère personnel

Le ministère de la Justice, en collaboration avec la délégation de l'Union européenne (UE) en Algérie, a organisé, mardi à Alger, un atelier de formation au profit des juges et officiers de la Police judiciaire, sur la protection des données à caractère personnel dans le cadre de l'enquête, de poursuite des crimes et de l'exécution des peines. S'exprimant à l'ouverture des travaux de cet atelier de deux jours, le secrétaire général du ministère de la Justice, Mohamed Regaz, a mis en avant l'attachement des parties prenantes à renforcer les capacités en matière de protection des données à caractère personnel, notamment depuis l'entrée en activité de l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel (ANPDP). «Le droit à la protection de la vie privée est un droit constitutionnel conformément à l'article 47

de la Constitution, qui stipule dans son alinéa premier, que toute personne a le droit à la protection de sa vie privée et de son honneur, et dans son quatrième alinéa que la protection des personnes dans le traitement des données à caractère personnel est un droit fondamental», a-t-il fait observer.

Il a également rappelé les dispositions de la loi 18-07 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel. Cette loi définit les obligations du responsable du traitement des données à caractère personnel, les droits des personnes concernées par le traitement, et le rôle de l'ANPDP qui consacre les droits et libertés des personnes dont les données personnelles sont traitées. Regaz a expliqué que cette loi prévoit que le traitement de ce type de données, quelle que soit

l'origine ou la forme, doit se faire dans le cadre du respect de la dignité humaine, la vie privée et des libertés publiques, sans préjudice aux droits, à l'honneur et à la réputation des personnes. Il a évoqué une exception prévue par cette loi, qui exclut dans son champ d'application les données à caractère personnel collectées et traitées à des fins de prévention et de répression des infractions pénales.

De son côté, l'ambassadeur de l'UE en Algérie, Diego Mellado, a indiqué que cet atelier illustre l'importance des échanges d'expertises entre l'Algérie et l'UE, citant l'expérience européenne en matière de protection des données à caractère personnel prévu par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que dans les domaines de la sécurité et de la justice.

R. N.

TEBBOUNE CÉLÈBRE LE 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'UNPA

# Une nouvelle vision pour l'agriculture et l'autosuffisance alimentaire

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a récemment présidé la cérémonie de commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), un événement marquant pour le secteur agricole du pays.

PAR HAMROUCHE MOUNIR

Ce rassemblement, placé sous le slogan « Travail, développement et prospérité », s'est tenu au Centre international des conférences « Abdellatif Rahal » à Alger, et a été l'occasion pour le président Tebboune de rappeler l'importance stratégique de l'agriculture pour l'avenir de l'Algérie.

**Un secteur en croissance et en mutation**  
Dans son discours, le président a souligné que le secteur agricole avait généré une valeur de 37 milliards de dollars cette année, un résultat qui témoigne de la solidité de l'orientation économique de l'Algérie vers un modèle moins dépendant des hydrocarbures.

En effet, l'agriculture représente aujourd'hui 15% du produit intérieur brut (PIB) du pays, contre seulement 5% pour l'industrie. M. Tebboune a exprimé sa reconnaissance envers les agriculteurs, insistant sur la nécessité de poursuivre la croissance parallèle des secteurs agricoles et industriels pour garantir un développement économique harmonieux. Le président a également mis en lumière les défis du secteur, affirmant qu'« il n'y a pas d'intérêt à une agriculture centralisée » et que l'initiative des agriculteurs devait être soutenue pour améliorer la gestion de la production.

Il a par ailleurs insisté sur l'importance de l'exportation des produits agricoles, soulignant que l'Algérie devait se préparer à une croissance démographique rapide et à une autosuffisance alimentaire durable.

## Mesures pratiques et soutien aux agriculteurs

Pour accompagner cette dynamique, M. Tebboune a annoncé plusieurs mesures concrètes visant à soutenir le secteur agricole.

Parmi ces mesures, on note l'ouverture de crédits bancaires en faveur des agriculteurs pour la construction de chambres frigorifiques et la mise en place de structures de stockage afin de garantir la stabilité du marché et lutter contre la spéculation.

Il a également ordonné que la régularisation définitive de la propriété foncière agricole soit achevée d'ici la fin de 2025.

Dans un effort pour encourager l'investissement, le président a annoncé que le Gouvernement travaillerait en collaboration avec l'UNPA pour améliorer l'efficacité administrative dans la gestion du secteur agricole. Il a réaffirmé que « la terre appartient à ceux qui la cultivent » et a encouragé les agriculteurs à proposer des solutions innovantes pour la gestion



des terres et des ressources naturelles.

## Développer les infrastructures et la modernisation du secteur

M. Tebboune a également mis en place un ambitieux plan pour l'élargissement des zones irriguées de 1 million d'hectares supplémentaires, notamment en utilisant des eaux usées traitées à hauteur de 30%. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de moderniser le secteur agricole, particulièrement dans le Sud du pays, où les conditions climatiques et géographiques rendent l'irrigation indispensable.

Le président a aussi appelé à la numérisation et à la modernisation du secteur. Il a ordonné la réalisation d'un troisième recensement général de l'agriculture, afin de disposer de données fiables et actualisées pour une meilleure planification et une gestion plus efficace des ressources agricoles.

## L'agriculture au cœur de la sécurité nationale

L'Algérie, selon M. Tebboune, place la sécurité alimentaire au cœur de ses priorités stratégiques. Dans un contexte mondial où l'alimentation devient un enjeu géopolitique majeur, le pays doit garantir son autosuffisance et réduire sa dépendance aux importations de produits alimentaires. Le président a salué les efforts des agriculteurs, notamment pendant la pandémie de Covid-19, période où l'Algérie a réussi à assurer la disponibilité des produits agricoles malgré les difficultés économiques mondiales.

Le président a conclu son discours en

appelant à un engagement collectif pour relever les défis agricoles du pays. Il a mis en avant les énormes potentialités de l'Algérie, dont les terres agricoles vastes et fertiles offrent des perspectives d'expansion considérables.

## Vers une révolution agricole nationale

« L'Algérie est un pays prometteur », a affirmé M. Tebboune, qui croit fermement que le pays peut atteindre l'autosuffisance alimentaire et se positionner parmi les leaders agricoles du continent et du monde.

Pour cela, le président a encouragé les jeunes à s'investir dans l'agriculture, un secteur stratégique qui offre des opportunités d'emploi et de développement. Il a insisté sur le fait que, grâce à l'engagement et aux efforts conjoints des agriculteurs, des investisseurs et de l'État, l'Algérie peut transformer son secteur agricole et faire face aux défis démographiques, économiques et environnementaux du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Le soutien aux agriculteurs : un engagement sans failles

Le Gouvernement algérien a mis en place des dispositifs de soutien et des subventions pour aider les agriculteurs à surmonter les difficultés liées à la hausse des prix des intrants agricoles, notamment les engrais. Le président a annoncé une augmentation de 50 % des subventions sur les engrais afin de compenser la hausse des prix mondiaux, tout en augmentant les prix d'achat des céréales et des légumineuses pour garantir un revenu plus stable aux producteurs. De plus, des

centaines de milliers d'exploitations agricoles ont été raccordées au réseau électrique, facilitant ainsi la mécanisation de l'agriculture.

L'Algérie, en s'engageant dans une réforme agricole ambitieuse, espère non seulement garantir la sécurité alimentaire, mais aussi renforcer son indépendance économique et son développement durable. En adoptant une approche modernisée et en soutenant les agriculteurs, le pays vise à promouvoir une agriculture productive et durable, capable de faire face aux défis futurs.

## Les défis restants et l'avenir de l'agriculture algérienne

Malgré les avancées notables dans la modernisation du secteur agricole, des défis importants demeurent. La gestion de l'eau, les conditions climatiques difficiles dans certaines régions, et la nécessité de renforcer les chaînes de valeur restent des enjeux cruciaux pour le secteur. Toutefois, avec une vision claire, des investissements accrus et une meilleure gestion des ressources, l'Algérie peut espérer atteindre ses objectifs d'autosuffisance alimentaire et d'indépendance économique.

L'agriculture, en tant que pilier du développement durable, doit donc être considérée comme un secteur prioritaire. L'Algérie, avec son potentiel agricole immense, peut se hisser parmi les grandes puissances agricoles, mais cela nécessitera des efforts continus, une collaboration étroite entre l'État, les producteurs et les investisseurs, ainsi qu'une révision des politiques agricoles pour mieux répondre aux besoins de la population croissante du pays.

H. M.

## RÉFORMES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

### Saihi valorise la numérisation et la lutte contre le cancer

Le professeur Abdelhak Saihi, ministre de la Santé, a clôturé hier les travaux du 8e congrès international de l'Association algérienne de la pharmacie hospitalière et de la pharmacie oncologique, qui s'est tenu à l'hôtel Sheraton d'Alger.

Dans son discours, le ministre a souligné l'importance de ces rencontres scientifiques de haut niveau qui permettent d'étudier les problématiques soulevées et de trouver des solutions adaptées aux évolutions récentes. Il a confirmé que la pharmacie, en particulier la pharmacie hospitalière, bénéficie désormais d'une attention croissante, en mettant en avant les efforts déployés pour renforcer ce domaine scientifique.

Le ministre a également salué les différents sujets abordés lors du congrès, notamment ceux liés à la numérisation, devenue une nécessité urgente dans le secteur de la santé.

Il a réaffirmé l'engagement du ministère de la Santé à mettre en œuvre la numérisation dans le cadre de son plan d'action, inspiré par les orientations du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Il a expliqué que la numérisation n'est pas simplement un choix, mais une priorité impérative, en particulier au niveau de la pharmacie centrale des hôpitaux. Le ministre a révélé que 56 % du budget de la pharmacie centrale, soit l'équivalent de 88 milliards de dinars, est consacré au traitement du cancer, ce qui reflète l'importance particulière accordée à cette maladie dans le secteur. Dans un autre registre, le ministre a abordé la question de la réforme budgétaire dans le secteur de la santé. Il a expliqué que le ministère a adopté un nouveau modèle basé sur un budget par programme, axé sur les résultats plutôt que sur des objectifs généraux. Il a précisé que cette approche vise à optimiser l'utilisation des ressources disponibles et à assurer une gestion efficace, en adéquation avec les besoins urgents des établissements de santé.

R.N.

## LE NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION INVITE LES SYNDICATS

# Un appel pour relancer le dialogue



**Le nouveau ministre de l'Éducation nationale Mohamed Sghir Saadaoui a appelé dernièrement à une réunion avec les syndicats. Une démarche qui vise à rétablir le dialogue avec la corporation du secteur et de trouver les voies pour mettre en avant les dossiers en suspense tels que le statut particulier et l'amélioration des conditions socio-professionnelles des enseignants.**

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le nouveau ministre a saisi l'occasion de son intronisation pour inviter les syndicats du secteur à un conclave le 30 de ce mois. Il s'agit en premier lieu de rétablir le dialogue avec les représentants de la corporation qui n'a pas eu lieu avec son prédécesseur.

Les syndicats ont salué l'initiative en mettant en avant l'urgence de trouver des solutions aux dossiers en suspense. Dans une déclaration à la presse, le porte-parole du Cnapeste Messaoud Boudiba a estimé

que « nous sommes pour un dialogue en faveur d'échanges constructifs ».

La priorité pour ce syndicat reste la promulgation du statut particulier des enseignants et du personnel éducatif qui n'a pas encore été publié ni discuté avec les syndicalistes. Il faut rappeler que le statut particulier qui devait être promulgué durant la rentrée scolaire, a été reporté à plusieurs reprises. Le Président Tebboune a insisté pour régler ce dossier avant la fin de cette année en insistant sur l'assurance à accorder par la tutelle à la corporation. Pour le représentant du Cnapeste « il serait préférable que les syndicats connaissent ce texte avant sa promulgation ». De son côté, Boualem Amoura, le SG de la Satef qui représente le personnel de l'éducation a souligné l'importance de cette rencontre à laquelle ils ont été conviés. Pour lui, le point urgent de régler se situe dans « le pouvoir d'achat des professionnels de l'éducation qui ne cesse de s'éroder ».

Il reste ainsi « à revoir le régime indemnitaire de sorte que l'enseignant et le travailleur de l'éducation soient prémunis contre cette érosion ».

Dans la plate-forme revendicative, les syndicats soulignent la priorité accordée au reclassement des enseignants en fonction de l'expérience, la prime pédagogique et la révision du volume horaire. Mais au-delà questions financières, les syndicats n'ignorent pas les autres aspects

liés à la réforme du secteur dans son volet pédagogique. Ils souhaitent dans ce sens donner leurs avis sur la réforme de l'éducation dont celle de la refonte du BAC et CEM, l'allègement du cartable scolaire, la réforme linguistique avec l'introduction et la généralisation de l'anglais dans l'enseignement, la violence en milieu scolaire et les voies à y remédier. Ce sont autant de considérations à discuter entre la corporation syndicale et la tutelle dont on préfigure que les professionnels du secteur doivent être impérativement sollicités pour la prise de décision.

F. A.

## SONATRACH Les filières demandées dans le concours de recrutement

Le groupe Sonatrach a dévoilé les détails des filières professionnelles demandées dans le cadre du concours national ouvert pour le recrutement de diplômés universitaires dans les domaines techniques de Sonatrach.

Ce concours est destiné à recruter des diplômés des universités, des instituts et des écoles académiques pour des postes d'ingénieurs et de techniciens, en partenariat avec l'Agence nationale de l'emploi (Anem).

Sonatrach a annoncé les détails des filières professionnelles requises pour ce concours, qui comprennent 19 filières : forage pétrolier, géologie, géophysique, production de puits, réservoirs. Ainsi que les filières : laboratoire d'analyse des hydrocarbures, énergies renouvelables, hydrogène, transport des hydrocarbures, ingénierie du gaz, mécanique industrielle, électricité industrielle, raffinage et pétrochimie, et commercialisation des hydrocarbures.

Sans oublier les filières santé, sécurité et environnement, économie pétrolière, intelligence artificielle et informatique. Les inscriptions pour le concours national de Sonatrach seront ouvertes sur le site internet dédié à cet effet à l'adresse suivante :

<https://nationalrecruit.sonatrach.dz>  
Les inscriptions débuteront le jeudi 28 novembre 2024 à 8h00 et se poursuivront jusqu'au mardi 10 décembre 2024 à 20h00.

## ÉDUCATION NATIONALE

# Lancement des inscriptions pour le BEM et le BAC

Les inscriptions pour les examens des deux diplômes d'enseignement moyen «BEM» et «Baccalauréat» ont débuté ce mardi matin. Le ministère de l'Éducation nationale avait annoncé que les inscriptions pour les examens du Brevet de l'enseignement moyen (BEM) et du Baccalauréat 2025 commenceraient le 26 novembre de cette année. Le ministère a précisé que les inscriptions se feront de 8h00 jusqu'à minuit le 25 décembre prochain. Cette procédure concerne tous les élèves inscrits dans les établissements d'enseignement publics et privés, ainsi que les candidats libres. L'inscription se fait en remplissant un formulaire d'inscription électronique disponible sur le système d'information du ministère et via

les sites web du Bureau national des examens et concours, sans nécessité de soumettre un dossier papier. Les élèves inscrits dans les établissements éducatifs procéderont à leur inscription via la plate-forme numérique du système d'information du secteur de l'éducation. Les directeurs des établissements éducatifs sont chargés de l'inscription des élèves concernés pour ces deux examens. Quant aux candidats libres, ils s'inscrivent en remplissant le formulaire électronique via le site du Bureau national des examens et concours à l'adresse [bac.onec.dz](http://bac.onec.dz) ou [bem.onec.dz](http://bem.onec.dz). Le ministère a souligné qu'il est nécessaire de créer un compte personnel pour chaque candidat afin de pouvoir régler les frais d'inscription, véri-

fier les informations et récupérer les convocations.

### Paiement électronique des frais d'inscription

Le paiement des frais d'inscription se fait uniquement par le biais du service de paiement électronique, en utilisant la carte «dorée» d'Algérie poste. Cela se fait via le compte du candidat mentionné ci-dessus (nom d'utilisateur et mot de passe) en accédant aux sites suivants :

- Pour les candidats scolarisés : via le lien <https://epay.education.dz>
- Pour les candidats libres : via les sites du Bureau national des examens et concours <https://bem.onec.dz> ou <https://bac.onec.dz>

YOUCEF BOUZENADA :

# « Les dispositifs innovants de la Cosob redynamisent la finance boursière »

« Deux projets innovants ont été lancés par la bourse d'Alger », révèle ce mardi le président de la Cosob, Youcef Bouzenada, soulignant que l'objectif est d'assurer une plus grande attractivité du marché boursier en Algérie et accroît sa visibilité.

PAR ROSA CHAOU

Il s'agit, selon le convive de l'émission « L'Invité du jour » de la chaîne 3 de la Radio algérienne, du lancement du « guichet unique » et d'une « plateforme digitale ». Ces deux projets phares, précise-t-il, auront un réel impact en ce sens que ces initiatives innovantes apportent de la valeur ajoutée en rendant l'institution financière plus attractive.

## Accompagner les investisseurs

La mise en place du guichet unique, explique l'invité, vise à réunir, autour d'une même table, les acteurs de l'ensemble du marché financier et les sociétés qui veulent s'informer sur les modalités d'introduction en bourse et/ou sur les opportunités du financement via la bourse ou



même via le capital investissement. Le but, selon lui, est « d'orienter et d'accompagner les opérateurs économiques dans ce type de financement ». Pour la plateforme numérique du marché financier, lancée, samedi dernier, dit-il « permettra, désormais à tous les acteurs du marché financier professionnel ainsi que les sociétés désirant déposer une notice d'information pour un visa de la Cosob, à souscrire à des obligations à distance ». Rappelant que le marché boursier est régi par le décret 2013/10, l'orateur informe qu'un travail se fait actuellement, sous l'égide du ministère de Finances, sur un projet de loi de gestion de la bourse. Et de souligner : « ces nouvelles mesures permettent l'amélioration du climat du marché financier », précisant que « ces dispositions renforceront l'autorité de la Cosob et occasionnent la création de nouveaux acteurs du marché boursier ». Il citera à titre d'exemple des sociétés de

gestion de portefeuilles, des alliances de notation et de nouveaux instruments de gestion financières, telle la Cosob-Corporate. « Nous avons aussi introduit la finance verte, parmi ces mesures, apportées à cette loi visant à améliorer l'attractivité de notre marché financier », ajoute-t-il.

## Redynamisation de la Bourse

La Bourse d'Alger a connu une période de flottement pour au moins une décennie depuis l'introduction de la société Biopharm. Mais, explique le président de la Cosob, « avec la volonté politique des pouvoirs publics, on a eu l'introduction du Crédit populaire algérien (CPA) (en 2024) qui est venue redynamiser un marché à améliorer ».

« L'impact de cette opération est probant puisque les titres d'offres ont progressé. Auparavant, les offres n'étaient pas assez importantes ni de qualité », fait-il savoir. Avec l'introduction du CPA, précise l'intervenant, « on a vu la capitalisation boursière passer de 65 milliards de dinars à plus de 530 milliards de dinars et le volume de transaction, fin 2023, était autour de 500 millions de dinars. Avec l'introduction du CPA, on est à 2 milliards de dinars (...) C'est dire qu'il y a une dynamique boursière qui va crescendo avec l'injection des titres d'offres de qualité », admet-il. Dans le même sillage, Youcef Bouzenada annonce l'introduction prochaine de la Banque de développement local (BDL) en bourse. « En effet nous travaillons actuellement pour l'octroi de visa à cette banque qui va certainement apporter un plus et améliorer la diversification du marché boursier algérien et le rendre plus attractif », rassure le président de la Cosob.

R.C.

## BASSE SIGNIFICATIVE DE L'EURO ET HAUSSE DU DOLLAR AMÉRICAIN :

### Le plafonnement des sorties de devises secoue le « marché de la Square »

Le taux de change de l'euro a connu une baisse marquée par rapport au dinar sur le marché parallèle (la Square), immédiatement après l'instauration de la mesure de plafonnement des montants autorisés à être exportés par les voyageurs résidents et non-résidents, limité à 7500 euros une fois par an, sous présentation d'un document de retrait bancaire. En revanche, le dollar américain a vu son taux de change augmenter.

Les commerçants spécialisés dans les échanges de devises étrangères contre le dinar sur le marché de Bourse Square Port Said ont indiqué aux médias que les signes de la baisse de l'euro par rapport au dinar sont apparus dans la soirée du jeudi 21 novembre, après la diffusion de la nouvelle concernant la décision de la Banque d'Algérie de plafonner les sorties de devises par les voyageurs à 7500 euros ou son équivalent, une seule fois par an.

Selon les changeurs interrogés par les médias le taux de change pour 100 euros était de 25 900 dinars mercredi dernier, mais a commencé à chuter dès le jeudi, atteignant 25 200 dinars, voire 25 400 dinars pour 100 euros, lundi. Quant au taux d'achat, il a atteint 25 000 dinars, après avoir frôlé les 25 500 dinars pour 100 euros. Les changeurs ont également observé une anomalie dans l'évolution des taux de change, marquée par la montée du dollar américain en parallèle de la baisse de l'euro. Le dollar a atteint 24 300 dinars pour l'achat de 100 dollars, et 24 600 dinars pour la vente. Les raisons de cette différence sont probablement dues à l'augmentation de la demande en dollars, notamment par les commerçants de « cabas » (marché parallèle), car avec la somme nécessaire en dinars pour acheter 7500 euros, il serait possible d'acquiescer environ 7800 dollars. Certains changeurs ont attribué cette baisse de l'euro à la diminution de la demande de la monnaie européenne, laquelle était historiquement assurée par les milliers de commerçants de « cabas » dont l'activité risque de diminuer de manière significative.

R.N.

## BOUMERDÈS :

### Hausse de 19% de la production de miel

Une hausse de 19 % a été enregistrée dans la production de miel (toutes variétés confondues) durant la saison agricole 2023/2024 à Boumerdès, comparativement à la campagne écoulée, a-t-on appris, ce mardi, auprès de la Direction des services agricoles (DSA).

« Cette année, la production de miel a été estimée à 1.210 qx, contre seulement 1.017 qx durant la campagne écoulée », a indiqué à l'APS, la cheffe du service des statistiques à la DSA, M'rabet Zahra, en marge de la 9e édition du Salon national du miel et des produits de la ruche, vert dimanche au centre-ville de Boumerdès.

Elle a expliqué cette augmentation dans la production de miel par la hausse du rendement de la ruche qui est passé de 2,7 kg la saison dernière, à 3,5 kg par ruche durant l'actuelle saison. A cela s'ajoutent la réduction du nombre des incendies et des conditions climatiques propices durant la période d'enruchage et de récolte de miel (juillet et août).

Cette amélioration de la production s'est accompagnée d'une « certaine stabilisation » des prix du miel, fluctuant actuellement entre 3.000 et 5.000 DA/kg, ont assuré nombre d'apiculteurs et de producteurs de miel participant à cette manifestation. Une trentaine d'exposants, entre apiculteurs et opérateurs du domaine, issus de huit (8) wilayas, prennent part à ce Salon du miel, qui se poursuivra jusqu'au 3 décembre prochain.

R.N.

## COMMERCE INTÉRIEUR ET RÉGULATION DU MARCHÉ NATIONAL :

### Réunion de coordination pour la mise en place de la feuille de route du secteur

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, a présidé lundi à Alger, une réunion de coordination pour mettre en place la feuille de route du secteur reposant sur la restructuration du tissu économique et la prise en charge des préoccupations actuelles des opérateurs économiques, a indiqué un communiqué du ministère.

Tenue au siège du ministère, en présence des cadres de l'administration centrale et des directeurs des organismes sous tutelle, la réunion a porté sur « la mise en place de la feuille de route du secteur, basée sur la restructuration du tissu économique et adaptée aux mutations économiques actuelles, avec modernisation des mécanismes commerciaux en vue d'améliorer le climat des affaires et prendre en charge toutes les préoccupations des opérateurs économiques », selon le communiqué.

Le ministre a rappelé, à cette occasion, que « le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a consacré tout un secteur au commerce intérieur et à la régulation du marché national, ce qui

reflète sa vision judicieuse de recadrer le secteur comme un pilier fondamental pour le développement de l'économie nationale, la diversification de ses ressources, la préservation de la souveraineté économique de l'Algérie, la restructuration du marché national et l'amélioration des mécanismes de régulation pour préserver le pouvoir d'achat des citoyens ».

Il a, dans ce cadre, instruit toutes instances sous tutelle de préparer un plan d'action qui sera présenté lors d'une rencontre consultative regroupant l'ensemble des cadres centraux et les services extérieurs du secteur, en vue « d'élaborer une approche stratégique intégrée pour la concrétisation des engagements de Monsieur le président de la République », précise la même source.

Il a également chargé les laboratoires de contrôle de qualité relevant de son département ministériel, d'élargir les domaines d'analyse pour une meilleure protection des consommateurs, invitant le Groupe « Safex » à organiser des manifes-

tations économiques nationales et régionales pour promouvoir le produit local.

Zitouni a instruit, par ailleurs, les responsables de la Société de réalisation et de gestion des marchés de gros (Magros) de restructurer l'entreprise, de diversifier et d'élargir ses activités, ajoute le communiqué.

Dans le même sillage, le ministre a souligné l'importance du rôle de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) dans la relance de l'activité économique et le soutien aux producteurs locaux, et sa contribution à l'approvisionnement du marché national. En ce qui concerne le Centre national du registre de commerce (CNRC), le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national a ordonné de développer les services du registre de commerce, en simplifiant les procédures commerciales, qualifiant le Centre de « pilier essentiel de l'économie nationale », conclut le communiqué du ministère.

AUTOMOBILE

# Retour des entreprises coréennes en Algérie

*L'ambassadeur de la République de Corée en Algérie, Yu Ki Joon, a exprimé l'optimisme de son pays quant au renforcement de ses relations économiques et commerciales avec l'Algérie, en explorant de nouvelles opportunités d'investissement entre les deux pays.*



Lors d'une intervention à une conférence sur l'évolution de l'économie coréenne et les perspectives d'une coopération économique renforcée avec l'Algérie, organisée par l'École supérieure algérienne des affaires, l'ambassadeur a souligné que l'avenir entre l'Algérie et la République de Corée « s'annonce très prometteur ». Il a rappelé que l'Algérie est le seul pays en Afrique

avec lequel la Corée du Sud a établi un « partenariat stratégique ». Concernant le retour des entreprises sud-coréennes dans l'industrie automobile en Algérie, le diplomate a affirmé que ces entreprises reviendront sans aucun doute en Algérie. L'ambassadeur a également souligné la qualité des échanges économiques entre les deux pays, mettant en avant les secteurs clés de cette coopération,

tels que l'énergie, la technologie et les infrastructures. Il a également appelé à « explorer les bénéfices mutuels » pour les économies des deux pays afin de renforcer leur coopération. Selon l'ambassadeur, le volume des échanges commerciaux avec l'Algérie a atteint 3,4 milliards de dollars en 2023, avec un excédent commercial en faveur de l'Algérie.

## UN PAS DÉCISIF POUR LA PROFESSION COMPTABLE EN ALGÉRIE

### L'Onec adhère à l'Ifac

L'Ordre national des experts comptables (Onec) a annoncé, lundi, son adhésion à la Fédération internationale des comptables (Ifac), une organisation mondiale qui regroupe les corps professionnels de comptabilité de plus de 130 pays, ce qui permettra d'accéder à des opportunités de collaboration et de développement professionnel au sein d'un réseau mondial. "Cette adhésion, obtenue après un processus rigoureux, marque une avancée historique pour la profession comptable en Algérie. L'intégration de l'Algérie à l'Ifac est une reconnaissance internationale de la qualité et des standards professionnels auxquels adhèrent les experts comptables algériens", souligne l'organisation professionnelle dans un communiqué, notant que cela ouvre de "nouvelles perspectives pour renforcer la transparence, la gouvernance et la compétitivité économique du pays". De plus, l'adhésion à l'Ifac permettra



aux experts comptables algériens d'accéder à des opportunités de formation, de collaboration et de développement professionnel au sein d'un réseau mondial. Elle renforcera également la capacité de la profession à répondre aux exigences des parties prenantes en matière de transparence financière et de durabilité économique, relève la même source. Pour l'Onec, cette adhé-

sion "est le fruit d'un effort collectif impliquant le Conseil national de l'ordre, ses membres, le personnel permanent, ainsi que des partenaires institutionnels tels que le ministère des Finances, la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité, et le Conseil national de la comptabilité. Le soutien de ces institutions a été déterminant pour mener à bien ce

## UNE ÉLECTION UNANIME POUR RELANCER LE SECTEUR PRIVÉ Nacer Berkani élu président de la CGEA

Nacer Berkani a été plébiscité à la tête de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA) lors de la tenue, lundi à Alger, de l'Assemblée générale électorale de cette organisation. Seul candidat en lice après le rejet de deux dossiers ne remplissant pas les conditions requises, le nouveau président de la CGEA a obtenu 47 voix pour des membres participants, sans aucune voix contre ni abstention. Dans une déclaration à la presse à l'issue de son élection, M. Berkani a salué l'intérêt que porte le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au secteur privé et son rôle dans le développement économique, soulignant que la CGEA s'apprête à se lancer dans une nouvelle dynamique en vue de redresser son parcours.

## PÉTROLE

### Le prix du Brent finit à 73,01 dollars

Les cours de pétrole ont glissé, lundi. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier a lâché 2,87% à 73,01 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison le même mois, a chuté de 3,23% à 68,94 dollars.

projet ambitieux".

Créée en 1977, l'Ifac regroupe actuellement plus de 180 organisations membres et associées, représentant environ 3 millions de comptables professionnels dans plus de 130 pays, rappelle-t-on de même source. La mission de cette instance internationale est de promouvoir des normes professionnelles de haut niveau, de soutenir le développement des corps professionnels de la comptabilité et d'agir en faveur de l'intérêt public. Ces dernières années, l'Ifac s'est particulièrement investie dans des projets visant à renforcer la transparence financière des gouvernements, à promouvoir la durabilité économique et à intégrer les objectifs de développement durable dans la pratique comptable, selon l'Onec. La vision de l'Ifac "aligne parfaitement la profession sur les enjeux globaux d'aujourd'hui et de demain", souligne encore la même organisation.

LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS (RAM)

# Les spécialistes tirent la sonnette d'alarme

Placé sous le thème « Eduquer, promouvoir, agir maintenant », la Journée nationale contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) et la Semaine mondiale au bon usage des antimicrobiens ont été célébrées le jeudi 21 novembre 2024 à Alger.

PAR OURIDA AIT ALI

La lutte contre la résistance aux antimicrobiens est une question cruciale de santé publique lorsqu'on sait déjà qu'en 2019, près de cinq millions de décès étaient dus à ce problème. D'ailleurs, une part importante des travaux de la réunion de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) tenue lors de

la 79e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le 26 septembre 2024, a mis en évidence les efforts importants déployés au niveau international pour contrer la menace imminente de la RAM pour la santé mondiale, la sécurité alimentaire et la réalisation des objectifs de développement durable de 2030. Selon l'OMS, cette problématique qui devient urgente et menace le monde nécessite une approche multisectorielle jouant un rôle dans les domaines de la santé des êtres humains, des animaux et des végétaux terrestres et aquatiques, et dans les secteurs de la production alimentaire pour l'homme et l'animal et de l'environnement pour parvenir à de meilleurs résultats pour la santé publique.

Lors de cette réunion à laquelle l'Algérie a participé activement, les dirigeants mondiaux ont

adopté une déclaration politique soulignant l'importance de l'action collective et se sont engagés à réduire de 10% le nombre de décès associés à la résistance bactérienne aux antimicrobiens d'ici 2030, soit environ 495.000 décès seront évités par an par rapport au niveau de référence de 2019 qui était de 4,95 millions de décès.

**Rencontre-débat avec Biomérieux, laboratoire spécialisé dans le domaine du diagnostic in vitro**

Ainsi, c'est dans ce cadre que le laboratoire Biomérieux, acteur mondial dans le diagnostic médical, a organisé une rencontre-débat en tant qu'acteur professionnel sur le diagnostic in vitro étant entendu que ce type d'examen regroupe des techniques et dispositifs utilisés sur des tissus ou liquide biologique dans un but de

détecter des pathologies infectieuses. Ces dispositifs sont utilisés également pour la détection de micro-organismes dans les produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques.

Cette rencontre a été axée autour de trois thèmes que sont :

- le rôle du pharmacien dans la lutte contre l'antibiorésistance,
- l'impact médico-économique de l'Antimicrobial Stewardship\*(AMS) : étude IMENE
- diagnostic Stewardship : recommandations vs implémentation.

Ainsi, trois groupes de travail de différentes spécialités ont débattu respectivement sur chacun de ces sujets. Cette rencontre a pour objectif de promouvoir un usage raisonné et rationnel des antimicrobiens, d'une part, et favoriser la collaboration entre les professionnels de

santé, chercheurs et grand public pour la lutte contre l'antibiorésistance, et mettre en avant la place des méthodes de diagnostic innovantes dans l'AMS, d'autre part. Pour rappel, l'AMS, en français antibio-gouvernance, est un ensemble de pratiques qui visent à se doter des moyens pour lutter contre l'antibiorésistance laquelle se définit comme la capacité d'une bactérie à résister à l'action d'un antibiotique. Au demeurant, l'antibiorésistance peut être réduite par le bon usage des antibiotiques lequel est le fil rouge des travaux de cette rencontre. Enfin, le diagnostic Stewardship\* ou gestion diagnostique, en français, est le programme de l'utilisation des antimicrobiens efficaces, lequel comprend des éléments relatifs à l'utilisation d'un tableau de bord pour évaluer les activités de gestion des antimicrobiens.



RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

## Communiqué de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

La résistance aux antimicrobiens (RAM) constitue une menace pour la santé mondiale et pour le développement. Elle nécessite que des mesures soient prises d'urgence dans de multiples secteurs pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints. L'OMS a déclaré que la résistance aux antimicrobiens est l'une des 10 plus grandes menaces pour la santé publique mondiale auxquelles l'humanité est confrontée.

### Principale facteur de risque

L'utilisation abusive et excessive des antimicrobiens est le principal facteur ayant conduit à l'apparition de pathogènes résistants aux médicaments. Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et des mesures inadéquates de prévention et de lutte contre les infections, favorisent la propagation des microbes, dont certains peuvent résister aux traitements antimicrobiens.

Le coût de la résistance aux antimicrobiens pour l'économie est considérable. Outre les décès et les incapacités, la durée plus longue de la maladie se traduit par des séjours prolongés à l'hôpital, le besoin de recourir à des médicaments plus onéreux et des difficultés financières pour les personnes touchées. Sans antimicrobiens efficaces, le succès de la médecine moderne dans le traitement des infections, y compris lors d'interventions de chirurgie lourde et de la chimiothérapie contre

le cancer, serait exposé à des risques accrus.

### Qu'entend-on par antimicrobiens ?

Les antimicrobiens – comme les antibiotiques, les antiviraux, les antifongiques et les antiparasitaires – sont des médicaments utilisés pour prévenir et traiter les infections chez les êtres humains, les animaux et les végétaux.

### Qu'est-ce que la résistance aux antimicrobiens ?

La résistance aux antimicrobiens (RAM) survient lorsque les bactéries, les virus, les champignons et les parasites évoluent au fil du temps et ne réagissent plus aux médicaments, rendant plus difficile le traitement des infections et augmentant le risque de propagation des maladies, de formes graves de celles-ci et de décès. Du fait de la résistance aux antimicrobiens, les antibiotiques et autres médicaments antimicrobiens perdent leur efficacité et les infections deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles, à traiter.

### En quoi la résistance aux antimicrobiens est-elle une préoccupation mondiale ?

L'apparition et la propagation de pathogènes résistants aux médicaments qui ont acquis de nouveaux mécanismes de résistance, conduisant à la résistance aux antimicrobiens, continue de compromettre notre capacité à traiter des infections courantes. La propagation mon-

diale rapide des bactéries multirésistantes et panrésistantes (également connues sous le nom de « superbactéries ») qui provoquent des infections ne pouvant pas être traitées au moyen des antimicrobiens existants, tels que les antibiotiques, est particulièrement inquiétante.

La filière de développement de nouveaux antimicrobiens est au point mort. En 2019, l'OMS a recensé 32 antibiotiques en développement clinique qui correspondent à la liste OMS des agents pathogènes prioritaires, dont six seulement ont été classés comme novateurs. En outre, le manque d'accès à des antimicrobiens de qualité reste un grave problème. Les pénuries d'antibiotiques touchent des pays à tout niveau de développement et en particulier leurs systèmes de soins de santé. Les antibiotiques perdent de plus en plus leur efficacité au fur et à mesure de la propagation de la résistance aux médicaments dans le monde, ce qui conduit à des infections de plus en plus difficiles à traiter et à des décès. Il est urgent de mettre au point de nouveaux antibactériens, par exemple pour traiter les infections bactériennes à Gram négatif résistantes aux carbapénèmes figurant sur la liste OMS des agents pathogènes prioritaires. Toutefois, faute de modifier la manière dont les antibiotiques sont utilisés, tout nouvel antibiotique subira le même sort que les antibiotiques actuels et deviendra également inefficace.

### Quels sont les facteurs accélérant l'apparition et la propagation de la résistance aux antimicrobiens ?

La résistance aux antimicrobiens survient naturellement au fil du temps, en général à la suite de modifications génétiques. On trouve des organismes résistants aux antimicrobiens chez l'être humain, l'animal, dans les aliments, les végétaux et l'environnement (eau, sol et air). Ils peuvent se propager d'une personne à l'autre, de l'homme à l'animal et vice

### Des coûts sont considérables

Le coût de la résistance aux antimicrobiens pour les économies nationales et les systèmes nationaux de santé est considérable, puisqu'elle a une incidence sur la productivité des patients et de leurs soignants en raison des hospitalisations prolongées et de la nécessité de prodiguer des soins plus onéreux et plus intensifs.

En l'absence d'outils efficaces pour la prévention et le traitement approprié des infections résistantes aux médicaments et faute d'amélioration de l'accès à des antimicrobiens existants ou nouveaux - de qualité, le nombre de personnes dont le traitement échoue ou qui décèdent augmentera. Certains actes médicaux, comme les interventions chirurgicales (les césariennes ou la pose d'une prothèse de hanche, par exemple), la chimiothérapie anticancéreuse ou la transplantation d'organes, deviendront plus risqués.

versa, notamment à partir d'aliments d'origine animale. Les principaux facteurs contribuant à la résistance aux antimicrobiens sont l'usage abusif ou excessif de ceux-ci ; le manque d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) pour les êtres humains et pour les animaux ; des mesures insuffisantes de lutte anti-infectieuse dans les établissements de soins de santé et les exploitations agricoles ; un accès insuffisant à des médicaments, des vaccins et des produits de diagnostic de qualité et d'un coût abordable ; le manque de prise de conscience et de connaissances du phénomène et les lacunes dans l'application de la législation.

### Situation actuelle

Pour des infections bactériennes courantes, telles que les infections des voies urinaires, le sepsis, les infections sexuellement transmissibles et certaines formes de diarrhée, des taux élevés de résistance aux antibiotiques couramment utilisés pour traiter ces infections ont été observés dans le monde entier, signe que nous serons bientôt à court d'antibiotiques efficaces.

### Résistance des virus aux médicaments

La résistance aux médicaments antiviraux est un sujet de préoccupation croissante dans les populations de patients immunodéprimés, où la réplication virale constante et l'exposition prolongée aux médicaments conduit à l'appa-

rition de souches résistantes. Une résistance à la plupart des antiviraux s'est développée, y compris aux antirétroviraux (ARV), y compris les classes les plus récentes, sont exposés au risque de devenir partiellement ou totalement inefficaces du fait de l'émergence d'un VIH résistant aux médicaments. Les personnes sous traitement antirétroviral peuvent acquérir un VIH pharmacorésistant, mais l'on peut aussi être infecté par un VIH déjà résistant aux médicaments.

### Résistance des parasites du paludisme

L'émergence de parasites résistants aux médicaments représente l'une des plus graves menaces dans la lutte contre le paludisme et se traduit par une augmentation de la morbidité et de la mortalité dues à la maladie. Les combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (CTA) sont le traitement de première intention recommandé pour le paludisme à P. falciparum sans complication et elles sont utilisées par la plupart des pays où le paludisme est endémique.

### Résistance des champignons

La prévalence des infections fongiques pharmacorésistantes augmente et aggrave une situation déjà difficile sur le plan thérapeutique. De nombreuses infections fongiques posent des problèmes de traitement, tels que la toxicité, en particulier pour les patients

atteints d'autres infections sous-jacentes (le VIH par exemple).

### Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens

À l'échelle mondiale, les pays ont souscrit au cadre présenté dans le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens1 adopté en 2015 au cours de l'Assemblée mondiale de la Santé, et se sont engagés à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action nationaux multisectoriels. Le plan a ensuite été approuvé par les organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE).

Pour garantir des progrès au niveau mondial, les pays doivent veiller au financement et à la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux dans les différents secteurs concernés, gages de progrès durables. Avant l'adoption du Plan d'action mondial en 2015, les efforts mondiaux en vue d'endiguer la résistance aux antimicrobiens se sont concrétisés notamment dans la Stratégie mondiale OMS pour la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens élaborée en 2001, qui proposait un cadre d'interventions visant à ralentir l'émergence de la résistance aux antimicrobiens et à limiter sa propagation.



TIPASA

## Une délégation médicale italienne en Algérie pour des interventions chirurgicales pédiatriques

*Des interventions chirurgicales au profit d'enfants atteints de cardiopathies congénitales graves ont été effectuées, lundi, à la clinique de cardio-chirurgie infantile de Bou-Ismaïl (Tipasa), par une délégation médicale italienne spécialisée, en coordination avec un staff médical algérien, dans le cadre de conventions de coopération entre les deux pays.*

Neuf nourrissons atteints de cardiopathies congénitales « très complexes » et « graves » ont été pris en charge dans le cadre de cette mission médicale. Cette dernière est aussi une opportunité pour le transfert d'expertise et de nouvelles techniques en la matière aux praticiens algériens exerçant à la clinique de Bou-Ismaïl relevant de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas), a indiqué le directeur de l'action sociale et sanitaire auprès de cet organisme assureur, Dr. Chakir Boussahma. « La première opération à cœur ouvert effectuée, lundi, a été réalisée avec succès sur un nourrisson de 25 jours et pesant 2,5 kg. Elle a duré près de quatre heures », a souligné le chef de la mission médicale, le professeur Alessandro Varrica.

Après avoir relevé que la chirurgie cardiaque est un domaine « complexe requérant une grande concentration », il a exprimé « son souhait d'un renforcement du partenariat entre la clinique de cardio-chirurgie infantile de Bou-Ismaïl et l'hôpital San Donato (Italie), à l'avenir ».

Le professeur algérien Touani Kaddour Kamel, responsable du pôle des cardiopathies congénitales à la Clinique de Bou-Ismaïl, a, pour sa part, souligné « l'importance de ce type de partenariat en termes de formation des staffs médicaux et d'échange d'expériences, vu que l'hôpital San Donato jouit d'une réputation internationale dans ce domaine et exploite des technologies de pointe en chirurgie cardiaque pédiatrique ».



« Cette 2e mission du genre au cours de cette année est le fruit de la convention de partenariat signée entre la clinique de Bou-Ismaïl, unique établissement au niveau national assurant la chirurgie cardiaque pédiatrique, et l'hôpital italien de San Donato. »

En mai dernier, la 1re mission médicale italienne a réalisé avec succès dix opérations complexes nécessitant un transfert à l'étranger, a fait savoir Dr. Chakir Bousahma.

Il a ajouté que cette convention de partenariat s'inscrit dans le cadre du plan d'action mis au point par la Cnas, en application de la politique gouvernementale visant « l'amélioration régulière de la prise en charge des malades par la diversification des établissements hospitaliers étrangers spécialisés dans les maladies complexes, d'une part, et d'autre part, la garantie de la formation continue dans le but d'assurer un transfert d'expertise et des technologies modernes ».

Ce partenariat se poursuivra l'année prochaine, par l'organisation d'autres mis-

sions médicales italiennes, qui assureront des interventions chirurgicales à la clinique de Bou-Ismaïl et à la clinique spécialisée en chirurgie orthopédique et en rééducation fonctionnelle des victimes d'accidents de travail de Misserghine (Oran). A cela s'ajoute l'envoi de délégations médicales algériennes en Italie pour des formations.

Ouverte depuis 40 ans, la clinique de cardio-chirurgie infantile de Bou-Ismaïl prend en charge les examens médicaux des assurés sociaux et des catégories vulnérables de la population parmi les non assurés sociaux, de même que les opérations de cathétérisme cardiaque et d'interventions à cœur ouvert et à cœur fermé.

L'encadrement de ces opérations est assuré par un staff médical spécialisé réparti sur trois pôles, cathétérisme, chirurgie cardiaque et réanimation.

Cette clinique, où a été réalisée la 1re chirurgie cardiaque pédiatrique en 1986, assure annuellement une moyenne de plus de 1.500 interventions chirurgicales, parallèlement à 13.000 examens médicaux/an, selon les chiffres fournis sur place.

CONSTANTINE

### Saisie et destruction de deux quintaux de graisses animales impropres à la consommation

Les services de sécurité de Constantine ont réussi à saisir et détruire deux quintaux de graisses animales impropres à la consommation. Cela fait suite à une patrouille des éléments de la 18e sûreté urbaine du secteur, lors de laquelle ils ont remarqué une personne dans le quartier Ben Boulaïd qui proposait de la graisse animale sur une table.

En s'approchant de lui, il a été constaté qu'il exploitait un local sous un immeuble, qui ne répondait pas aux normes sanitaires minimales et ne possédait pas les documents nécessaires pour exercer cette activité.

En coordination avec les services du commerce et de la municipalité, la graisse animale d'environ 200 kilogrammes a été saisie et détruite.

L'enquête a révélé que la personne concernée achetait de la graisse aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la wilaya, pour la reconditionner et la vendre aux restaurants et boucheries. Les procédures légales ont été prises contre cette personne.

ANNABA

### Démantèlement d'un réseau de vol d'usines

La brigade régionale de la Gendarmerie nationale de Kalitossa a réussi à démanteler un réseau criminel organisé impliqué dans un vol et un braquage d'une usine de production de moules en béton située dans la zone industrielle de Kalitossa, commune de Berrahal.

Selon le communiqué de la Gendarmerie nationale, une patrouille a été formée et s'est rendue sur les lieux pour effectuer les constatations et les démarches nécessaires. Après avoir activé l'élément de renseignement et intensifié les recherches, l'équipe d'enquête a pu identifier les membres du réseau et localiser leurs lieux de passage. Une stratégie a été mise en place pour repérer les suspects et les arrêter.

Suite à un approfondissement de l'enquête et après avoir respecté toutes les procédures légales, l'investigation a été étendue à certaines wilayas voisines.

L'opération a abouti à l'arrestation de 7 personnes suspectées, la saisie de deux véhicules utilisés dans le crime, une somme d'argent importante en devises nationales et étrangères d'une valeur supérieure à 1,2 million de dinars et 1.020 euros issus de la vente des objets volés. Des téléphones portables ont également été saisis, ainsi que plusieurs outils utilisés dans le crime, dont des armes blanches.

Une fois l'enquête terminée, les suspects seront présentés devant les autorités judiciaires pour leur implication dans une organisation criminelle en vue de commettre un crime, incluant un vol en réunion, des effractions, des escalades et l'utilisation d'un véhicule.

RELIZANE

## Démantèlement d'un réseau spécialisé dans l'organisation de voyages d'immigration clandestine

La brigade de lutte contre la criminalité cybernétique du service de police judiciaire de la sûreté de wilaya de Relizane a réussi à démanteler un réseau criminel spécialisé dans l'organisation de voyages d'immigration clandestine par mer, composé de 13 personnes, dont 11 ont été arrêtées.

L'opération fait suite à une exploitation efficace d'informations confirmées, indiquant que des personnes organisaient des voyages d'immigration clan-

destine par mer. Les enquêtes menées par la brigade en coordination avec le procureur ont permis d'identifier les membres de ce réseau. Il a été possible d'arrêter 11 suspects et de saisir deux moteurs, un canot pneumatique avec tous ses accessoires, une somme d'argent en devises nationales et étrangères, une boussole, 20 bidons d'essence, 10 gilets de sauvetage et 12 téléphones portables utilisés pour la communication entre les membres du réseau.

Après avoir respecté toutes les procédures légales, les suspects ont été présentés devant le procureur pour leur implication dans une affaire criminelle de formation d'une organisation criminelle visant à organiser et faciliter la sortie illégale du territoire national de personnes, en vue d'obtenir un bénéfice financier direct ou indirect dans le cadre d'un groupe criminel organisé, ainsi que pour ne pas avoir dénoncé le trafic de migrants.

DES MILLIERS DE TENTES EMPORTÉES PAR LES EAUX EN DEUX JOURS

# Les réfugiés de Ghaza à découvert après que l'eau de mer ait emporté leurs tentes

Les souffrances des Ghazaouis, victimes de l'agression israélienne, continuent de s'aggraver. En effet, les eaux de la mer ont emporté et détruit près de 10.000 tentes de réfugiés au cours des deux derniers jours, à la suite de la montée des vagues avec l'arrivée de l'hiver et du système dépressionnaire.

Selon les équipes d'évaluation gouvernementales à Ghaza, "81% des tentes des déplacés sont devenues inutilisables, après que 110.000 tentes sur 135.000 aient été endommagées et nécessitent un remplacement urgent en raison de leur



détérioration totale, exacerbée par l'arrivée des systèmes météorologiques hivernaux et l'effet des vagues maritimes. Ces tentes, fabriquées en

tissu et en nylon, ont été endommagées par la chaleur du soleil et les conditions climatiques difficiles à Ghaza, et sont désormais complète-

REUTERS

## Un cessez-le-feu en Liban attendu dans les prochaines heures

L'agence Reuters a rapporté, lundi 25 novembre, qu'un cessez-le-feu pourrait être annoncé au Liban dans les prochaines heures, suite aux négociations positives menées par le Gouvernement américain. Selon la Maison-Blanche, "les discussions menées par le Gouvernement américain concernant un cessez-le-feu entre le Liban et Israël ont été positives et vont dans la bonne direction pour parvenir à un accord". Le porte-parole du Conseil de sécurité nationale de la Maison-Blanche, John

Kirby, a déclaré : "Les discussions ont été constructives, et nous pensons que la direction de ces négociations est très positive. Mais, bien sûr, rien ne sera conclu tant que tout ne sera pas conclu." Un "haut responsable" de l'entité sioniste a indiqué à l'agence que le Gouvernement israélien tiendrait une réunion mardi 26 novembre pour approuver un accord de cessez-le-feu. Selon la même agence, les États-Unis ont informé des responsables libanais que l'annonce d'un cessez-le-feu pourrait avoir lieu "dans les

prochaines heures", selon un responsable libanais et un diplomate occidental. La trêve proposée inclura, selon le vice-président du Parlement libanais, Elias Bou Saâb, le retrait militaire des forces israéliennes du sud du Liban, avec le déploiement de l'armée libanaise dans la région frontalière dans un délai de 60 jours. Le respect du cessez-le-feu sera surveillé par une commission composée de cinq pays, dont la France, sous la présidence des États-Unis.

R. I. /Agences

IRAK

## L'Union parlementaire arabe condamne les menaces d'agression israélienne

L'Union arabe a condamné et exprimé son indignation face aux menaces de l'entité sioniste de lancer une agression contre la République d'Irak, dans un communiqué publié lundi 25 novembre. Dans le communiqué signé par son président, Ibrahim Bougali, le jeudi 21 novembre et publié par le Conseil populaire national le lundi, l'Union a exprimé sa "grande inquiétude face à l'escalade dangereuse représentée par les menaces israéliennes d'agression contre l'Irak". Elle a affirmé "condamner fermement ces menaces flagrantes qui constituent une violation grave du droit international, de la Charte des Nations unies et du principe du respect de la souveraineté des États". L'Union a également exprimé son "soutien total à la République d'Irak frère dans la défense contre ces menaces", appelant "la communauté internationale, en

particulier le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités légales et éthiques face à ces menaces et à exercer des pressions sur l'entité sioniste pour qu'elle mette fin à ses politiques escalatoires, qui visent à entraîner la région dans une guerre totale menaçant la paix et la sécurité internationales". De son côté, le ministère des Affaires étrangères irakien a adressé des messages officiels, le samedi 21 novembre, au Conseil de sécurité, au secrétaire général des Nations unies, à la Ligue arabe et à l'Organisation de la coopération islamique, en réponse aux menaces israéliennes. Dans ces messages, le ministère a souligné que "l'Irak est un pilier de la stabilité dans son environnement régional et international, et l'un des pays les plus engagés dans les principes de la Charte des Nations unies". Les messages ont précisé que la lettre israé-

lienne adressée au Conseil de sécurité faisait partie d'une politique délibérée visant à créer des prétextes pour élargir le conflit dans la région. Le ministre a également insisté sur le fait que l'Irak avait fait preuve de retenue quant à l'utilisation de son espace aérien pour frapper l'un de ses pays voisins, tout en soulignant l'importance de l'intervention de la communauté internationale pour stopper ces comportements agressifs, qui constituent une violation flagrante des principes du droit international. Le gouvernement irakien avait déjà envoyé officiellement, le 28 octobre dernier, une lettre de protestation au secrétaire général des Nations unies et au Conseil de sécurité, dénonçant la "violation flagrante" par l'occupation israélienne de son espace aérien et l'utilisation de cet espace pour frapper l'Irak.

R. I. /Agences

ment hors service, surtout après plus de 416 jours depuis la guerre d'extermination et la déportation forcée des habitants, dans des conditions inhumaines." Le mouvement de résistance islamique Hamas a lancé un appel ce lundi 25 novembre, demandant à la République arabe d'Égypte, aux pays arabes et islamiques, ainsi qu'au Conseil de coopération du Golfe, d'envoyer des aides et des tentes pour les 2 millions de déplacés, soulignant que ces derniers sont désormais contraints de vivre dans les rues sans aide ni abri en raison des conditions extrêmes qu'ils traversent, et que cela aura un impact grave sur leurs vies et conditions dans les mois à venir. Le mouvement a également exhorté la communauté internationale, les organisations mondiales et les institutions pertinentes à briser leur silence et à fournir une aide humanitaire urgente aux 2 millions de déplacés, tout en exerçant des pressions sur l'occupant israélien par tous les moyens pour mettre fin à la politique de génocide contre le peuple palestinien à Ghaza.

R. I. /Agences

### IL QUALIFIE LES MANDATS D'ARRÊT DE "NON SUFFISANTS" : Khamenei exige l'exécution de Netanyahu

Le guide suprême iranien, Ali Khamenei, a appelé, lundi, à l'exécution du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu en raison de la guerre de génocide et des crimes contre l'humanité commis à Gaza et au Liban. Dans un discours prononcé devant les forces de mobilisation Basij du Corps des gardiens de la révolution iranienne, Khamenei a affirmé que l'émission de mandats d'arrêt contre Netanyahu et l'ex-ministre de la Sécurité, Yoav Gallant, par la Cour pénale internationale "n'était pas suffisante" et que la seule sanction acceptable serait la peine de mort. Il a ajouté : "Le front de la résistance se développera dans l'avenir, multipliant sa force actuelle par des facteurs multiples", soulignant que "les forces de la Basij sont convaincues qu'elles mettront fin au régime sioniste." Khamenei a poursuivi en disant, selon la télévision iranienne, que "les actions de l'entité sioniste, comme les bombardements des maisons et des hôpitaux à Ghaza et au Liban, ne sont pas des victoires, mais des crimes de guerre", insistant sur le fait qu'Israël ne remportera pas de victoire à Ghaza et au Liban, et que ses crimes auront des résultats opposés, en faveur des victoires de la résistance dans ces deux régions.

R. I. /Agences

FIN DE L'IMPUNITÉ POUR LES CRIMES EN PALESTINE

# L'Algérie soutient les mandats d'arrêt contre les responsables sionistes

*L'Algérie a affirmé, lundi depuis New York, que les mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale (CPI) contre deux responsables sionistes pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité dans la bande de Ghaza constituaient "un pas important et une avancée concrète" vers la fin de décennies d'immunité et d'impunité dont a bénéficié l'occupant sioniste.*

Dans une allocution lors de la séance mensuelle du Conseil de sécurité sur "La situation au Moyen-Orient, y compris la cause palestinienne", le représentant permanent adjoint de l'Algérie auprès des Nations unies, Nassim Gaouaoui, a estimé que dans un contexte marqué par la paralysie du Conseil de sécurité, les mandats d'arrêt émis contre deux responsables de l'entité sioniste pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité à Ghaza "viennent maintenir la lueur d'espoir des Palestiniens et des hommes épris de liberté de par le monde".

Pour l'Algérie, cette mesure constitue "un pas important et une avancée concrète vers la fin de décennies d'immunité et d'impunité" dont a bénéficié l'occupant sioniste "alors qu'il se livrait à des crimes contre le peuple palestinien et dans l'ensemble des pays de la région", a-t-il dit.

Le diplomate a, à cet égard, souligné la nécessité pour la communauté internationale, notamment les Etats membres de la CPI, d'exécuter les mandats d'arrêt et de ne pas entraver le travail de la Cour, estimant que "la foi en un ordre international fondé sur le droit et l'attachement à la suprématie du droit sont une nouvelle fois à l'épreuve".

Et d'ajouter que toute tentative de protéger les responsables de l'occupation "est un blanc-seing les encourageant à continuer à déstabiliser le Moyen-Orient et une approbation implicite de l'extension du conflit", relevant que le silence de la communauté internationale face aux crimes de l'occupant sioniste et la complaisance de certains "ont encouragé à étendre son agression au Liban et à la Syrie, et à menacer aujourd'hui l'Irak".

Le Moyen-Orient "est à la croisée des chemins : soit une solution définitive à



la crise par l'application de la loi et la garantie des droits, soit l'enracinement de la logique de la force et de l'impunité", a insisté l'ambassadeur, déplorant l'échec du Conseil de sécurité à adopter le projet de résolution présenté, mercredi dernier, par les membres élus.

Ce conseil, "désormais paralysé, ne peut même pas répondre aux demandes les plus élémentaires, à savoir un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et pérenne, ce qui soulève des interrogations sur l'efficacité du système de sécurité collective et sur le sens même du droit international", a-t-il poursuivi.

Chaque heure passée sans parvenir à faire cesser la machine meurtrière sioniste "c'est davantage de souffrances pour l'ensemble de la population de la

bande de Ghaza et des centaines de martyrs et de blessés, dont une majorité d'enfants et de femmes", a averti le diplomate, appelant à "mettre fin au bain de sang à Ghaza avant que l'espoir ne soit anéanti dans le cœur des Palestiniens".

L'agression menée par l'occupation ne vise pas seulement Ghaza, mais l'existence palestinienne sur ses terres, "dans le cadre d'un abject projet raciste, visant à annihiler l'existence arabe entre la rivière et la mer", a-t-il précisé, réaffirmant la condamnation par l'Algérie de la politique de l'occupant sioniste visant à étendre les colonies en Cisjordanie qu'il menace même d'annexer en violation flagrante de la légalité internationale, notamment la résolution 2334 du Conseil de sécurité. L'Algérie a

également condamné, par la voix de Nassim Gaouaoui, la profanation systématique de la Mosquée Al-Aqsa et des lieux saints musulmans et chrétiens à El-Qods, appelant au respect du statut juridique et historique de ces lieux sous tutelle jordanienne.

Elle a également condamné dans "les termes les plus forts" la montée du terrorisme des colons et leurs atteintes croissantes contre les Palestiniens et leurs biens en jouissant de la protection de l'entité d'occupation, avec l'armement en constante augmentation des bandes de colons et la suspension des détentions administratives à leur rencontre.

Il s'agit d'"actes ignobles et répréhensibles" qui exigent l'imposition de sanctions coercitives par le Conseil de sécurité, "qui doit garantir la mise en œuvre de ses propres résolutions, car il y va de sa crédibilité", a dit le diplomate. "A quelques jours seulement de la célébration de la Journée mondiale de solidarité avec le peuple palestinien, nous réaffirmons que le meilleur moyen de manifester la solidarité avec les frères palestiniens est de mettre fin au génocide qu'ils subissent et aux tentatives visant à enterrer leur projet national, en leur permettant d'accéder à leurs droits légitimes et imprescriptibles à l'autodétermination et à l'établissement de l'Etat de Palestine indépendant et avec El-Qods comme capitale", a conclu M. Gaouaoui son allocution.

R. I. /Agences

LIGUE 1 MOBILIS :

## La Ligue de football professionnel fixe les horaires des matchs de la 11<sup>e</sup> journée

La Ligue de football professionnel (LFP) a déterminé les horaires des matchs de la 11<sup>e</sup> journée du championnat de la Ligue 1 Mobilis, qui se déroulera sur trois jours, du 30 novembre au 2 décembre 2024, selon le communiqué de l'organisme.

La journée débutera le samedi 30 novembre avec trois matchs programmés à 15h00, à savoir : Union Khencela – Olympique Akbou, Nadjm Magra – Mouloudia Oran, et Mouloudia El-Bayadh – Espérance de Mostaghanem.

Les matchs se poursuivront le dimanche 1er décembre avec deux grandes rencontres : Chabab Belouizdad – Association Chlef à 17h00 et Entente de Sétif – Mouloudia d'Alger à 17h30.

La journée se clôturera le lundi 2 décembre avec deux derniers matchs : Jeunesse de Saoura – Jeunesse de Kabylie à 16h00 et Union de Biskra – Chabab Constantine à 17h30, ainsi que USM Alger – Paradou AC à 20h00.

Programme et horaires des matchs de la 11<sup>e</sup> journée :

- Samedi 30 novembre :
- Mouloudia El-Bayadh – Espérance de Mostaghanem (15h00)
  - Nadjm Magra – Mouloudia Oran (15h00)
  - Union Khencela – Olympique Akbou (15h00)
- Dimanche 1er décembre :
- Chabab Belouizdad – Association Olympique de Chlef (17h00)
  - Entente de Sétif – Mouloudia d'Alger (17h30)
- Lundi 2 décembre :
- Jeunesse de Saoura – Jeunesse de Kabylie (16h00)
  - Union de Biskra – Chabab Constantine (17h30)
  - USM Alger – Paradou AC (20h00)

LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE :

# Le Mouloudia d'Alger décroche un précieux match nul face au TP Mazembe



*Le Mouloudia d'Alger a réussi à décrocher un match nul face à l'équipe congolaise du TP Mazembe, lors de la première journée de la phase de groupes de la Ligue des champions d'Afrique. Le match, qui s'est joué hier au stade de Mazembe à Lubumbashi, a pris fin sur un score de 0-0.*

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Les joueurs du Mouloudia ont montré une belle résistance et ont même failli repartir avec la victoire, mais des erreurs de concentration et des occasions manquées en attaque ont empêché l'équipe d'ajouter un but. Malgré cela, ce point obtenu à l'extérieur reste crucial dans la quête de qualification pour les quarts de finale. Le Mouloudia aura l'occasion de confirmer sa forme lors de la prochaine journée, lorsqu'ils accueilleront Young Africans, qui a perdu 2-0 contre Al Hilal du Soudan lors de leur match.

M.H.

FAKE NEWS :

## L'administration du Mco réagit aux rumeurs concernant les salaires des joueurs

L'administration du Mouloudia d'Oran a publié un communiqué dans lequel elle dément les informations récentes circulant à propos des salaires mensuels des joueurs de l'équipe.

Le communiqué de l'administration du club précise : « Suite aux informations erronées et aux rumeurs qui circulent récemment concernant les salaires des joueurs et la masse salariale de l'équipe, l'administration du Mouloudia d'Oran dément formellement ces informations sans fondement. »

Elle ajoute également : « L'administration du club consid-

ère que la publication de telles allégations sans fournir des preuves fiables constitue une erreur médiatique et un dépassement inacceptable à l'encontre du club et de son statut. »

Enfin, l'administration conclut : « Ces accusations visent clairement à perturber la stabilité de l'équipe, qui se retrouve davantage exposée à ce genre de fausses informations dénuées de crédibilité. Par conséquent, l'administration confirme qu'elle se réserve le droit de prendre toutes les mesures légales nécessaires pour contrer ce type d'allégations. »

APRÈS LA POLÉMIQUE DU MAILLOT DE NAHDAH BERKANE :

## la carte fictive refait son apparition sur les maillots des clubs marocains

Le club de football du Raja de Casablanca a annoncé le maillot officiel qu'il portera lors de la phase de groupes de la Ligue des champions de la CAF.

Le Raja a suivi l'exemple de Nahdah Berkane et a présenté son maillot à travers son compte officiel, un maillot qui arbore à nouveau la carte fictive.

Le président de la Fédération royale marocaine de football, Fawzi Lekjaâ, persiste à mélanger sport et politique, en donnant ainsi l'exemple aux clubs marocains qui participent à la compétition africaine.

Le régime marocain utilise toutes les méthodes ridicules et n'hésite pas à exploiter le sport pour atteindre ses objectifs expansionnistes, une stratégie qui met en évidence son échec politique concernant le dossier du Sahara occidental.

Les clubs Raja de Casablanca et l'AS FAR (Armée royale) se trouvent dans le groupe B de la phase de groupes de la Ligue des champions de la CAF, tandis que Nahdah Berkane représente le Maroc en Coupe de la Confédération.

L'USMA a abandonné sa place en demi-finale de la précédente édition de la Coupe de la Confédération en raison du refus de Nahdah Berkane de retirer le maillot portant la carte fictive lors de leur rencontre.

## LE PRÉNOM



21h25

TMC

Vincent, la quarantaine bien entamée, va être papa pour la première fois. Invité à dîner chez sa soeur et son beau-frère, il retrouve Claude, un ami d'enfance. La soirée se déroule dans la joie et la bonne humeur jusqu'au moment où Vincent annonce le prénom du futur bébé. Le dîner familial sombre alors dans le chaos et devient le théâtre de violents règlements de comptes. Malgré un côté théâtre filmé, cette comédie fait mouche grâce à des comédiens parfaits et des répliques percutantes.

## ESPRITS CRIMINELS : EVOLUTION



21h10

CANAL+

En utilisant Elias Voit, le BAU organise une rencontre avec Gold Star à Davenport, dans l'Iowa. Damian alias le supposé Goldstar serait un ancien pensionnaire du centre de redressement, Stuart House, mis en cause lors des précédents meurtres. Le tueur est particulièrement hautain et cynique avec l'équipe, spécialement à l'encontre de Dave Rossi. Il prend le contrôle lors de la prise de contact par messagerie mais glisse un message en morse à Damian. La rencontre tourne mal lorsqu'il envoie un otage avec une bombe attachée à lui.

## ÇA, C'EST PARIS ! PARIS ADIEU



21h05

2

Gaspard Berthille, directeur du Tout-Paris, un cabaret hérité de son père, peine à maintenir le succès de l'établissement. Malgré l'opposition de sa mère Babeth, il est sur le point de le vendre à un puissant groupe de supermarchés et promet à sa femme Prune une nouvelle vie à Honfleur où le couple compte ouvrir une maison d'hôtes. Mais lorsqu'il décide finalement d'annoncer la nouvelle aux membres de la troupe, très attachés au lieu, Gaspard, nostalgique, fait volte-face et leur dit vouloir lancer une nouvelle revue, malgré la promesse faite à sa femme...

## SECRETS D'HISTOIRE

ROBIN DES BOIS, LE PRINCE DES VOLEURS



21h05

3

Robin des Bois évolue dans une Angleterre médiévale profondément marquée par les luttes incessantes de pouvoir et les conflits territoriaux. Dans les profondeurs de la forêt de Sherwood, l'archer s'entoure de ses fidèles compagnons, Frère Tuck et Petit Jean, défiant continuellement l'autorité du shérif de Nottingham. Son destin croise régulièrement celui de Lady Marianne et du roi Richard Cœur de Lion. Des remparts de Nottingham jusqu'aux terres sauvages écossaises d'Abbotsford, des vestiges et des chroniques anciennes interrogent l'existence possible de cette figure légendaire.



# LA SELECTION DE MIDI LIBRE

## JEANNE DIELMAN, 23, QUAI DU COMMERCE, 1080 BRUXELLES



21h00

arte

À Bruxelles, au milieu des années 1970. Jeanne Dielman, une veuve d'une quarantaine d'années, vit avec son fils adolescent, Sylvain, dans un modeste appartement. Elle enchaîne du matin au soir des tâches ménagères ritualisées à l'extrême avec une régularité de métro-nome. Afin subvenir aux finances du foyer, Jeanne reçoit des messieurs à domicile, en fin d'après-midi. Dans une même routine, elle garde sans le regarder le bébé d'une voisine ou lit à son fils les lettres de sa sœur, Fernande, exilée au Canada. Mais la mécanique bien rodée se dérègle soudain...

## LA GRANDE LIBRAIRIE



21h05

5

Augustin Trapenard présente une émission spéciale dans le cadre des 40 ans du Salon du Livre et de la Presse Jeunesse, avec comme thème la lecture chez les enfants. Le neuroscientifique Stanislas Dehaene et la professeure Myriam Meyer sont invités pour parler des bienfaits de la lecture et des astuces pour transmettre le goût de la lecture aux jeunes. À leurs côtés, Susie Morgenstern vient présenter « Mon Ariel à moi », publié chez Glénat Jeunesse. Zep vient parler de « Dessiner le monde », paru chez Rue des Sèvres. Marie-Aude Murail et sa fille Constance Robert-Murail présentent « Francoeur, A nous la vie d'artiste ! »...

## ENQUÊTES CRIMINELLES



21h10

N2j

Le 10 juin 1999, Michèle Gaborieau, une mère de 56 ans, disparaît sans laisser de traces. Sa jeune fille Cécile décide de mener sa propre enquête. Les policiers n'ont pas de pistes concrètes mais penchent du côté du départ volontaire ou du suicide. Cécile n'est pas de cet avis et pense que sa mère a été victime d'un meurtre commis par son père et époux de la victime. Cette hypothèse est le fruit de son enquête, menant à plusieurs témoignages et indices qui pourraient expliquer le mobile du crime : la fortune de la victime.

## CASTLE LA RANÇON DE LA GLOIRE



21h05

Chérie 25

Castle et Beckett reçoivent un appel au sujet du meurtre de Mandy Sutton, une célébrité dont le corps a été retrouvée près de son domicile. Les proches de la victime indiquent que cette dernière était anciennement accro à la drogue. Alors qu'ils interrogent l'ex-petit ami de la victime, les enquêteurs apprennent que le cadavre n'est pas celui de Mandy Sutton. La véritable victime est Claire Samuels, un sosie engagé par Mandy pour distraire la horde de paparazzi qui lui gâchait la vie. Un épisode réussi et enlevé avec Alexandra Chando, malgré le sujet assez banal et sans réelle surprise.

Web : www.lamedi-dz.com

# MIDI

Quotidien national d'information Libre

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : publicite@lamedi-dz.com

e-mail : redaction@lamedi-dz.com

Standard : 028.13.30.56  
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56  
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56  
publicite@lamedi-dz.com  
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
01, Avenue Pasteur, Alger  
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42  
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77  
Email : agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EUURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1<sup>er</sup>- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	05:59
Dohr	12:36
Asr	15:15
Maghreb	17:34
Icha	19:02

SELON LOUISE WATERIDGE, PORTE-PAROLE DE L'UNRWA :

## LA FAMINE S'ACCENTUE DANS L'ENCLAVE PALESTINIENNE

Alors que l'espoir d'une trêve dans la bande de Ghaza commençait à s'effiloche déjà, l'armée de l'occupant sioniste a voulu certainement enterrer définitivement cette éventualité qui est apparue ces derniers jours surtout après le mandat d'arrêt de la CPI lancé contre Netanyahu. En effet, malgré tant d'appels, les forces d'occupation sionistes poursuivent leur agression génocidaire contre Ghaza. En effet, plusieurs Palestiniens sont tombés en martyrs et d'autres ont été blessés dans des bombardements de l'armée sioniste, selon l'agence de presse palestinienne. « *Morts, famine, désespoir et du ravage* », c'est ce qui complique encore plus la situation sur le territoire occupé, selon les témoignages de plusieurs organisations humanitaires dont l'UNRWA. Cette organisation, par le biais de son porte-parole officiel, Louise Wateridge, souligne que les approvisionnements demeurent insuffisants pour faire face au niveau de la faim observé par le personnel du programme. Les conditions de vie de ces habitants sont désespérées, en raison du manque d'approvisionnement de matières premières, de surpopulation et du manque d'eau potable, de toilettes, de douches et de systèmes d'égouts, auxquels s'ajoute le froid hivernal. Sachant que le manque d'eau peut entraîner de nombreuses maladies liées. Dans un message posté sur les réseaux sociaux repris par des médias, cette responsable humanitaire



souligne, en outre, que cet état de fait est sciemment entretenu par l'occupation en vue de provoquer la famine dans l'enclave palestinienne. Et de préciser que « *la situation dans la bande de Ghaza est pire que jamais. Les gens se battent pour obtenir des morceaux de pain, tandis que le prix d'un sac de farine a dépassé les 200 dollars, contre 16 dollars avant le début de l'agression sioniste* », précise-t-elle. Wateridge confirme, dans cette publication, que « *les bombardements et les raids de l'armée d'occupation ne s'arrêtent jamais. Chaque jour qui passe, voire chaque heure, les souffrances des gens, ici, s'aggravent* », témoigne-t-elle encore. En ce moment, la priorité absolue est d'assurer que la nourriture, l'eau et les fournitures médicales soient les livraisons prioritaires, a-t-elle suggéré. Pour rappel, Israël a accusé l'Agence des Nations unies

pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) d'être impliquée dans l'attaque du Hamas du 7 octobre. Pour plusieurs observateurs, ces attaques en règle contre l'UNRWA incarnent une escalade et une diversion inédites pour deux raisons au moins. D'abord la condamnation d'Israël par la CIJ (Cour internationale de justice). Ensuite, l'UNRWA, dont les refuges ont maintes fois été bombardés à Ghaza, représente un témoin crédible de ce génocide en cours. Dès cette annonce, les États-Unis ont annoncé la suspension de toute aide additionnelle à l'Unrwa, suivis par plusieurs autres pays, dont Italie, Canada, Australie, Royaume-Uni, Finlande et Allemagne. Récemment, certains pays sont revenus à la raison pour prêter main-forte à cette organisation qui prend en charge cette population violente et affamée.

PRIX CHEIKH ABDELKRIM DALI:

## OUVERTURE DE LA 4<sup>E</sup> ÉDITION EN HOMMAGE À L'ARTISTE NOUREDDINE SAOUDI

Une soirée en hommage au musicien et célèbre interprète de musique andalouse, Nouredine Saoudi, a été animée lundi soir à Alger par Lila Borsali et Hamidou, en ouverture de la 4ème édition du « *Prix Cheikh Abdelkrim Dali* ».

Accueilli à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaih, l'hommage a été marqué par la projection d'un film documentaire retraçant le parcours musical de l'artiste, disparu en juillet dernier, en présence des membres de sa famille et des artistes aux cotés de cadres du ministère de la Culture et des Arts ainsi que des représentants d'établissements culturels.

Accompagnée sur scène par l'orchestre de la Fondation «Cheikh Abdelkrim Dali», l'icône de la chanson andalouse, Lila Borsali, a interprété avec émotion une partie de la « *nouba djazaira* », une composition de Nouredine Saoudi exécutée dans le mode Sahli, et « *Harq Ed'dana Wahjati* », une valse dont le défunt a également composé la deuxième partie. Devant un public enchanté, l'artiste a

également repris quelques extraits tirés du spectacle « *Rihla* » (Voyage) que Nouredine Saoudi avait donné avec d'autres artistes dont Farid Khoddja et Lamia Madini, en Algérie et à l'étranger. Après avoir fait part de sa « *fierté* » de participer à cet hommage à l'une des icônes de la musique algérienne, Lila Borsali a attesté que « *Nouredine Saoudi a réinterprété le patrimoine musical algérien à sa façon, dans une démarche artistique créatrice et novatrice* ». « *Je garde de lui le souvenir d' "un ami et artiste qui m'a toujours soutenue et conseillée* », s'est-elle rappelé avec émotion. Lui succédant sur scène, le chanteur Hamidou, aux registres musicaux polyvalents, a interprété, pour l'occasion, des pièces de l'andalou comme « *Rit Erriad* » en passant par du qeïd (Chaabi) et un « *istikhbar* » en espagnol, pour conclure avec des m'khilssate. Dans son allocution d'ouverture, la présidente de la Fondation «Cheikh Abdelkrim Dali», Wahiba Dali, a souligné que la 4e édition de cette manifestation artistique,

coïncidant avec la célébration du 70e anniversaire du déclenchement de la Révolution de 1er novembre 1954, est une « *tribune* » qui permet aux jeunes talents de « *s'affirmer dans la scène musicale* ».

Les épreuves finales, prévues du 26 au 28 novembre au Conservatoire de musique «Cheikh Abdelkrim Dali» de Kouba (Alger) mettront en compétition 9 candidats, issus de Mostaganem, Biskra, Skikda, Blida et Tipasa. Leurs prestations seront soumises à l'appréciation du jury, présidé par le professeur de musique andalouse Salah Boukli. Les lauréats de cette 4ème édition, dédiée à la mémoire de Nouredine Saoudi, seront distingués à l'occasion d'une cérémonie de clôture prévue vendredi à l'Opéra d'Alger avec un concert animé par Meriem Benallal et Samir Toumi. Organisé depuis 2016, le « *Prix cheikh Abdelkrim Dali* », du nom de l'artiste Abdelkrim Dali (1914-1978), grande figure de l'andalou, vise à promouvoir les jeunes talents et à enrichir le patrimoine musical andalou.

EQUITATION:

### Le concours national «trophée fédéral» de saut d'obstacles du 28 au 30 novembre à Tipaza

Le concours national «trophée fédéral» de saut d'obstacles aura lieu du jeudi au samedi prochains au Centre équestre «Haras Élégance» dans la commune de Sidi Rached à Tipaza, a-t-on appris mardi des organisateurs.

Cette compétition équestre de trois jours, organisée par le club équestre «Haras Élégance» de Tipaza en collaboration avec la Fédération équestre Algérie (FEA), verra la participation de plus de 100 cavaliers âgés de plus de 5 ans titulaires de 1er et 2e degrés, enfourchant des chevaux âgés de 6 ans et plus, issus de différents clubs équestres du pays.

Les deux premières journées prévoient le déroulement des tours éliminatoires sur des obstacles de hauteur de 1,10 et 1,15 mètre sans chrono. Les meilleurs cavaliers ayant obtenu le plus petit nombre de pénalités lors des premiers et deuxièmes tours, seront qualifiés pour la finale prévue samedi, épreuve Barème A au chronomètre avec barrage.

Les membres du club équestre «Haras élégance» se sont mobilisés depuis un mois, pour apporter à cet événement tout l'éclat qu'il mérite.

Ce concours, créé en 1998 et qui vient clôturer la saison sportive, constitue un tremplin pour les cavaliers qui n'ont pas participé au championnat national, dans le but de découvrir de nouveaux talents.

ACCIDENTS DE LA ROUTE:

### 34 morts et 1384 blessés en une semaine

Trente-quatre (34) personnes sont décédées et 1384 autres ont été blessées dans 1280 accidents de la route survenus durant la période du 17 au 23 novembre en cours à travers le pays, indique hier un bilan hebdomadaire de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Alger avec trois (03) morts et 122 blessés, suite à 125 accidents de la circulation, précise la même source.

Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 623 incendies urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger (59), Blida (34) et Oran (30).

Durant la même période, les éléments de la Protection civile ont procédé au sauvetage de 415 personnes en situation de danger et exécuté 5245 opérations d'assistance diverses.